

Builetin communal d'information

Janvier 2002

Nº18

Editeur responsable: Jean GUILLAUME, Bourgmestre.

Bonne Année! Que 2002 soit pour vous tous source de joie, bonheur et santé. C'est notre vœu le plus cher.

Il y a un an, lors de notre mise en place, nous savions que la gestion des affaires communales serait ardue. Au moment où nous soufflons la première bougie, nous devons reconnaître que la réalité dépasse largement ce à quoi nous nous attendions : lorsque ce n'est pas le scolyte, c'est la réforme des polices, la zone de sécurité,

Force est d'admettre que la routine n'existe pas et que l'ennui n'a pas le temps de s'installer dans notre quotidien communal.

A la lumière de ce qui précède, qu'il me soit permis de rendre hommage à mon prédécesseur, M. Bienfet, pour les nombreuses années qu'il a consacrées à la gestion de l'ancienne commune de Straimont et, ensuite, à celle de notre entité actuelle. Cet hommage s'adresse également à ceux qui l'ont réellement aidé dans sa tâche.

L'année qui commence s'annonce au moins aussi tortueuse qu'un « sentier de chèvres » mais nous sommes décidés à réussir le passage « du col », la période climatique que nous vivons actuellement nous y prépare très bien. L'équipe s'endurcit et nous faisons face. C'est tout le mal que nous nous souhaitons et, en cas de « coup de pompe », nous savons compter sur la vigilance de nos amis de la minorité pour nous rappeler à la réalité. Nous les en remercions.

Noël blanc a apporté de grandes joies aux vacanciers et à beaucoup de nos concitoyens et cela durant toutes les vacances. Cependant, pour bon nombre d'entre nous, ce dur climat hivernal a compliqué sérieusement la vie au quotidien. Face à cette météo rigoureuse, l'équipe des ouvriers communaux a, par une grande disponibilité, démontré ce dont elle était capable. Nous les en félicitons et les remercions pour leur dévouement.

Le Bourgmestre, J. GUILLAUME

Périodique Bureau de dépôt 6880 BERTRIX

Distribution des sacs poubelle pour l'année 2002

Il est établi pour l'année 2002 une taxe sur l'enlèvement des immondices dont le montant est fixé comme suit :

- 80 € par logement pour les personnes domiciliées au 1 er janvier 2002 dans notre commune;
- 55 € pour les personnes y disposant, à la même date, d'une seconde résidence.

Ces montants comprennent la remise gratuite de 50 sacs poubelle aux personnes domiciliées et de 25 sacs aux seconds résidents.

Afin de faciliter la remise des ces sacs, la Commune se propose cette année encore d'organiser une distribution dans chaque section:

- Straimont, Martilly, Menugoutte, le 22 janvier 2002, à la maison de village de Straimont, de 14 à 17 h.;
- Saint-Médard, le 23 janvier 2002, au « Rivoli », de 14 à 17 h.;
- Herbeumont, le 24 janvier 2002, à la maison de village « Le Vivy », de 14 à 17 h.

Si vous remplissez les conditions d'attribution de sacs poubelle (à savoir être domicilié au 1^{er} janvier 2002 dans notre Commune ou y disposer d'une seconde résidence, le Collège vous invite à vous présenter, de préférence personnellement, à cette séance de distribution.

Il est à noter que les sacs dont bénéficient les propriétaires de meublés de tourisme, de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes,... seront remis ultérieurement.

Les personnes qui ne seront pas venues chercher leurs sacs lors de la distribution pourront venir les chercher ultérieurement au service population de l'Administration communale.

Remise de la carte de fidélité « parc à conteneurs » - année 2001

Les personnes pouvant bénéficier de la prime de 500 frs (12,39 €) sont priées de rentrer leur carte de fidélité pour le 24.01.2002 au plus tard, après y avoir mentionné leurs nom, adresse et numéro de compte. Passé cette date, le bénéficiaire ne pourra plus prétendre à la prime.

La carte de fidélité est supprimée pour l'exercice 2002.

RECUTEMENT D'ENQUÊTEURS

L'Institut National de Statistique (I.N.S.)

recherche

en vue de l'exécution de la phase 2 de son enquête socio-économique générale 2001

des personnes qui seront âgées de 18 ans minimum à la date du 1^{er} février 2002 et inscrites dans les registres de la population du Royaume.

Mission:

Les enquêteurs recrutés et payés par l'I.N.S. devront procéder aux enquêtes demandées par cet institut, auprès des ménages et/ou personnes <u>ayant leur domicile sur le territoire de la commune d'Herbeumont</u> et qui ne lui ont pas retourné les formulaires de recensement qui leur ont été adressés.

Conditions essentielles à remplir :

Outre les conditions d'âge et de domicile dont il est question ci-dessus, il faut

- être suffisamment disponible entre le 1^{er} février et le 30 avril 2002 pour effectuer les enquêtes prévues ;
- accepter de participer en soirée à une ou deux réunions de formation préalable;
- réaliser son travail consciencieusement et respecter les délais impartis ;
- faire preuve de discrétion, de courtoisie et présenter une tenue correcte.

Rétribution des enquêteurs :

1 EURO (40,34 F) par ménage visité et 2 EUROS (80,68 F) par bulletin rempli et effectivement récupéré.

Sachant que par ménage il y a lieu de récolter un bulletin de logement et autant de formulaires individuels qu'il y a de personnes nées avant 1996, l'indemnisation sera donc de 5 EUROS (201,70 F) pour un ménage d'une personne, de 7 EUROS (282,38 F) pour un ménage de deux personnes, etc

Le montant globalement perçu par les enquêteurs sera scindé en une allocation taxable de 60% considérée comme rémunération et une indemnité non taxable de 40% à titre de frais forfaitaires de déplacement ou autres.

Concrètement et à titre d'exemple, cela signifie qu'un enquêteur en droit de percevoir globalement 1250 EUROS (50. 425 F) à la suite de son travail verra sa rétribution scindée comme suit :

500 EUROS (20.170 F) non imposables à titre de frais forfaitaires ;

- 750 EUROS (30.255 F) imposables et soumis au précompte professionnel.

Les personnes qui désirent s'inscrire comme candidat enquêteur sont invitées à retirer à l'administration communale d'Herbeumont le document prévu à cet effet, de le compléter et de l'envoyer dans les meilleurs délais à l'I.N.S.

soit par courrier à l'adresse suivante : Institut national de Statistique

Enquête 2001 Rue de Louvain 44 1000 Bruxelles

soit par FAX au n° 02/548.66.26 à l'attention de Monsieur E.WILIQUET

Les renseignements complémentaires à ce sujet peuvent être obtenus auprès de l'I.N.S.(tél. 02/548 62 11) ou de l'administration communale d'Herbeumont (tél. 061/ 41 14 10

AU HOME COMMUNAL « LA BONNE ESPERANCE »

REPAS DE MIDI

Comme antérieurement, la faculté reste offerte aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune d'Herbeumont et qui sont âgées de 60 ans au moins, de recevoir le repas de midi au home, soit pour le consommer sur place, soit pour l'emporter.

Ce service leur est offert au prix de 5,50 euros.

TEMOIGNAGE EXTRAIT DU TRIMESTRIEL « ENTRAIDE ET AMITIE »

« Cela fait maintenant quelques semaines que, tous les mardis, je vais rendre visite aux résidents d'une maison de repos située pas très loin de chez moi. J'avais quelques appréhensions au début, mais elles ont vite disparu car le contact avec la plupart des personnes âgées s'est vite établi en leur compagnie. Je passe l'après-midi en leur compagnie, on parle de tout et de rien, des petits enfants qui viennent trop rarement leur dire bonjour, du temps passé, de leur conjoint trop tôt disparu. Il y a beaucoup de silence aussi, que seul le tictac de l'horloge vient troubler. On a quelquefois l'impression de ne pas faire grand-chose, mais les sourires et les mercis sont là pour nous rappeler l'importance de notre présence. Il y a aussi de temps en temps des larmes et des pleurs auxquels il n'est pas facile de faire face.

Même si quand je rentre chez moi je suis éreinté par cet après-midi, j'aimerais être déjà le mardi suivant, car je sais que certains résidents attendent ma visite avec impatience.

Le volontariat, c'est donner de soi et de son temps mais c'est aussi recevoir énormément en retour. » Pierre, volontaire à La Bonne Espérance

Si vous voulez suivre l'exemple de ce volontaire, vous serez toujours les bienvenus dans notre home.

BONNE ANNEE A TOUS

Jean-Christophe BODSON Directeur

SYNTHESE DU TARIF DES TAXES COMMUNALES APPLICABLES DE 2002 A 2006

Documents administratifs

A	. Carte d'identité	
	- 1 ère carte ou renouvellement	5 euros
	= 1 ^{er} duplicata	7 euros
	- tout autre duplicata	14 euros
		1100103
В	Documents divers	
	- certificat identité pour un enfant de moins de 12 ans	1 euro
	- certificat d'urbanisme	10 euros
	- permis de bâtir	70 euros
	- permis de lotir :	
	pour 3 lots et moins	70 euros
	pour 4 lots et plus	100 euros
	- passeport :	
	procédure normale	8 euros
	procédure d'urgence	16 euros
	prorogation	4 euros
	- attestation d'hérédité	8 euros
	- certificat de bonnes vie et mœurs	3 euros
	- certificat d'immatriculation	3 euros
	- légalisation de signature et déclaration conforme	2 euros
	- autres documents	4 euros

Gratuité pour les pièces relatives à :

- la recherche d'un emploi;
- la présentation d'un examen ;
- la candidature à un logement dans une société agréée par la S.R.W.L.
- l'allocation déménagement, installation et loyer (A.D.Î.L.)

pour autant que leur destination soit clairement justifiée.

C. <u>Fourniture de renseignements autorisés relatifs à des tiers et recherches généalogiques</u>

30 euros + 30 euros par heure supplémentaire

Taxe sur l'enlèvement des immondices

1. résidents	80 euros
2. non-résidents	55 euros
3. villages de vacances, par chalet	45 euros
4. campings agréés, par emplacement	33 euros
5. hôtels, par chambre	27 euros
6. meublés loués par un privé, par meublé	27 euros
7. kot d'étudiant, par kot	14 euros
8. établissements d'hébergement collectif de mouvements de jeunesse,	
par personne susceptible d'être hébergée	14 euros

 9. terrains ou locaux mis à la disposition de scouts, mouvements de jeunesse, par nuitée 10. chambres d'hôtes ou camping à la ferme, par personne susceptible d'être hébergée 11. gîtes ruraux, par personne susceptible d'être hébergée 12. meublés de tourisme agréés, par personne susceptible d'être hébergée Exploitations commerciales par conteneur de 140 à 240 L par conteneur de 770 L par conteneur de 1100 L 	0,11 euro 14 euros 14 euros 14 euros 22 euros 220 euros 330 euros			
Taxe de séjour				
 villages de vacances, par chalet campings agréés, par emplacement hôtels, par chambre meublés loués par un privé, par meublé kots d'étudiant, par kot établissements d'hébergement collectif de jeunes, associations diverses et particuliers, par personne susceptible d'être hébergée terrains ou locaux mis à la disposition de scouts, mouvements de jeunesse, par nuitée Chambres d'hôtes ou camping à la ferme, par personne susceptible d'être hébergée gîtes ruraux, par personne susceptible d'être hébergée meublés de tourisme agréés, par personne susceptible d'être hébergée 	68 euros 41 euros 55 euros 55 euros 25 euros 21 euros 0,15 euro 21 euros 28 euros 42 euros			
Taxe sur les secondes résidences				
- maison ou appartement seconde résidence dans un camping Taxe sur l'entretien des égouts	310 euros 125 euros			
- maison appartement	30 euros 25 euros			
Redevance pour le nettoyage de la voie publique				
 par heure d'intervention d'un ouvrier communal par heure d'utilisation de matériel lourd intervention secteur privé 	30 euros 50 euros coût réel			

Redevance pour l'enlèvement de versages sauvages

Idem nettoyage de la voie publique

Taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules usagés

6 euros par dépôt et par m² de surface exploitée avec un maximum de 3800 euros par dépôt

Taxe sur les véhicules usagés abandonnés

600 euros par véhicule

Redevance pour le séjour à la morgue

50 euros par jour

Redevance pour la location d'un caveau d'attente et pour la translation ultérieure des restes morteis

- location caveau d'attente

15 euros

- translation des restes mortels

50 euros

<u>Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres et mise en columbarium</u>

200 euros

Cette taxe ne concerne pas les personnes domiciliées ou décédées sur le territoire de la commune.

Redevance pour l'exhumation

600 euros

Redevance sur l'occupation du domaine public

- terrasse

0,5 euro par m² et par mois

- loge mobile

1,24 euro par m² et par jour

Taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM

2500 euros

Taxe sur le placement des caravanes en dehors des campings agréés

- jusqu'à deux mois

40 euros par mois

- plus de deux mois

200 euros

Additionnels au précompte immobilier pour 2002 : 2600 (comme en 2000 et 2001) Additionnels à l'impôt des personnes physiques pour 2002 : seront fixés lors du prochain conseil communal.

Avis aux associations de l'entité

<u>Toutes</u> les associations de l'entité sont invitées à fournir, pour le 30 janvier prochain, le calendrier des activités qu'elles comptent organiser durant l'année.

Ces renseignements sont à remettre au R.S.I.H. qui, après globalisation, les transmettra à l'administration communale pour le 11 février.

Nous comptons sur votre diligence en la matière.

Les communes constituant la zone de police « Semois et Lesse » ont l'obligation d'informer l'autorité responsable de l'ensemble des événements sportifs, récréatifs et autres qui sont programmés sur leur territoire, ceci afin de permettre l'organisation des services de sécurité dans l'ensemble de la zone.

Remarque: Les associations qui envisagent l'engagement d'un service de sécurité privé pour une activité bien précise sont tenues de le signaler lors de la transmission des renseignements demandés.

D'avance merci, Le Bourgmestre, J. GUILLAUME

Vente de bois de chauffage

Début MARS, la direction de la DNF/BERTRIX procédera à une vente à la criée. Les renseignements paraîtront dans la presse régionale en temps voulu.

<u>Electrabel</u>

Le 17 janvier, Electrabel procédera à des travaux sur le réseau de l'entité. A deux reprises dans la journée, il y aura, durant quelques instants, coupure de courant : la première vers 8 heures, la seconde vers 17 heures.



POLICE LOCALE Zone de Police Sernois et Lesse Direction des Opérations Rue Docieur Lifrange, 14 6880 BERTRIX

PASSAGE A L'EURO

Madame, Monsieur,

L'année 2002 apporte beaucoup de changement dans notre environnement fiduciaire avec l'arrivée de l'EURO.

Certaines personnes peu scrupuleuses vont probablement essayer de profiter de cet évènement pour s'enrichir illégalement.

Tous les fonctionnaires de police de la Zone Semois et Lesse veulent prévenir ce genre de criminalité et comptent sur votre perspicacité.

Nous tenons néanmoins à vous réitérer certains conseils et notamment :

- Ne confiez pas d'argent à une personne que vous ne connaissez pas, sur base du fait que celle-ci voudrait par exemple transformer votre argent en Euro. Seule une banque peut réaliser cette opération.
 - N'acceptez pas de fournir de la monnaie à une personne inconnue.
- Méfiez-vous des grosses coupures que des personnes inconnues vous céderaient pour régler un achat (brocanteur, ...).
- Faites attention également aux démarcheurs en tous genres qui pourraient subitement arpenter les rues en ce début d'année.
- En règle générale, **méfiez-vous du panachage d'argent** (une partie en Euro et une partie en francs belges), ce procédé pourrait semer le doute dans votre esprit.

Si une situation vous paraît suspecte, n'hésitez pas à former le 101, nous sommes là pour vous prêter assistance.

Avec nos meilleurs voeux pour l'année 2002.

Le Personnel de la Zone de Police.

Sport - Jeunesse

Le club des jeunes d'Herbeumont sponsorise les préminimes de la J.S. Saint-Médard



<u>Debout, de gauche à droite :</u> Jordan Racoux, Raphaël Lux, Raphaël Rousseaux, Diego Bouille, Samuël Graindorge.

Accroupis, de gauche à droite : Jérémy Limonier, Cédric Gillet, Maxime Arnould, Christopher Pierrard, Jonathan Peiffer .

<u>Déléquée</u> : Joëlle Toubon

Emreineur : Aurélien Gomez

<u>Représentants du club des jeunes :</u> Lionel Gillet, Sébastien Ansay, Benjamin Gomez

Le club des jeunes d'Herbeumont a décidé d'offrir un nouveau jeu de maillots à l'équipe des préminimes de la J.S. Saint-Médard. Les jeunes pousses sont à la fois heureuses et fières de porter des équipements flambant neufs. Lorsque la jeunesse est solidaire, l'avenir ne peut être que meilleur!

RECUTEMENT D'ENQUÊTEURS

L'Institut National de Statistique (I.N.S.)

recherche

en vue de l'exécution de la phase 2 de son enquête socio-économique générale 2001

des personnes qui seront âgées de 18 ans minimum à la date du 1^{er} février 2002 et inscrites dans les registres de la population du Royaume.

Mission:

Les enquêteurs recrutés et payés par l'I.N.S. devront procéder aux enquêtes demandées par cet institut, auprès des ménages et/ou personnes <u>avant leur domicile sur le territoire de la commune d'Herbeumont</u> et qui ne lui ont pas retourné les formulaires de recensement qui leur ont été adressés.

Conditions essentielles à remplir :

Outre les conditions d'âge et de domicile dont il est question ci-dessus, il faut :

- être suffisamment disponible entre le 1^{er} février et le 30 avril 2002 pour effectuer les enquêtes prévues ;
- accepter de participer en soirée à une ou deux réunions de formation préalable;
- réaliser son travail consciencieusement et respecter les délais impartis ;
- faire preuve de discrétion, de courtoisie et présenter une tenue correcte.

Rétribution des enquêteurs :

1 EURO (40,34 F) par ménage visité et 2 EUROS (80,68 F) par bulletin rempli et effectivement récupéré.

Sachant que par ménage il y a lieu de récolter un bulletin de logement et autant de formulaires individuels qu'il y a de personnes nées avant 1996, l'indemnisation sera donc de 5 EUROS (201,70 F) pour un ménage d'une personne, de 7 EUROS (282,38 F) pour un ménage de deux personnes, etc

Le montant globalement perçu par les enquêteurs sera scindé en une allocation taxable de 60% considérée comme rémunération et une indemnité non taxable de 40% à titre de frais forfaitaires de déplacement ou autres.

Concrètement et à titre d'exemple, cela signifie qu'un enquêteur en droit de percevoir globalement 1250 EUROS (50. 425 F) à la suite de son travail verra sa rétribution scindée comme suit :

- 500 EUROS (20.170 F) non imposables à titre de frais forfaitaires ;
- 750 EUROS (30.255 F) imposables et soumis au précompte professionnel.

Les personnes qui désirent s'inscrire comme candidat enquêteur sont invitées à retirer à l'administration communale d'Herbeumont le document prévu à cet effet, de le compléter et de l'envoyer dans les meilleurs délais à l'I.N.S.

soit par courrier à l'adresse suivante : Institut national de Statistique

Enquête 2001 Rue de Louvain 44 1000 Bruxelles

soit par FAX au n° 02/548.66.26 à l'attention de Monsieur E.WILIQUET

Les renseignements complémentaires à ce sujet peuvent être obtenus auprès de l'I.N.S.(tél. 02/548 62 11) ou de l'administration communale d'Herbeumont (tél. 061/ 41 14 10

AU HOME COMMUNAL « LA BONNE ESPERANCE »

REPAS DE MIDI

Comme antérieurement, la faculté reste offerte aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune d'Herbeumont et qui sont âgées de 60 ans au moins, de recevoir le repas de midi au home, soit pour le consommer sur place, soit pour l'emporter. Ce service leur est offert au prix de 5,50 euros.

TEMOIGNAGE EXTRAIT DU TRIMESTRIEL « ENTRAIDE ET AMITIE »

« Cela fait maintenant quelques semaines que, tous les mardis, je vais rendre visite aux résidents d'une maison de repos située pas très loin de chez moi. J'avais quelques appréhensions au début, mais elles ont vite disparu car le contact avec la plupart des personnes âgées s'est vite établi en leur compagnie. Je passe l'après-midi en leur compagnie, on parle de tout et de rien, des petits enfants qui viennent trop rarement leur dire bonjour, du temps passé, de leur conjoint trop tôt disparu. Il y a beaucoup de silence aussi, que seul le tictac de l'horloge vient troubler. On a quelquefois l'impression de ne pas faire grand-chose, mais les sourires et les mercis sont là pour nous rappeler l'importance de notre présence. Il y a aussi de temps en temps des larmes et des pleurs auxquels il n'est pas facile de faire face.

Même si quand je rentre chez moi je suis éreinté par cet après-midi, j'aimerais être déjà le mardi suivant, car je sais que certains résidents attendent ma visite avec impatience.

Le volontariat, c'est donner de soi et de son temps mais c'est aussi recevoir énormément en retour. » Pierre, volontaire à La Bonne Espérance

Si vous voulez suivre l'exemple de ce volontaire, vous serez toujours les bienvenus dans notre home.

BONNE ANNÉE A TOUS

Jean-Christophe BODSON Directeur